

## **Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 03 octobre 2008**

En prélude à l'examen de l'ordre du jour, le maire invite l'assemblée à avoir une pensée pour les familles de la commune éprouvées par un deuil récent, à savoir celles de Georgette LECUL, de Francis GUILLEMANT, Marcel SOARES et Ghyslain BECLIN.

Evoquant la catastrophe qui s'est abattue sur le Val de Sambre, et notamment sur la commune d'Haumont, le maire, au nom du conseil municipal, exprime toute sa reconnaissance aux personnes qui ont manifesté leur solidarité envers les victimes en participant à la collecte organisée par la Communauté de Communes.

Dans un tout autre domaine, le maire transmet les remerciements des organisateurs de la Cantonale à tous ceux qui ont contribué à assurer le parfait déroulement de cette course cycliste.

### **Réalisation d'un emprunt :**

Au cours du mandat 2001/2008, la commune n'a pas eu à recourir à l'emprunt et elle a pu ainsi diminuer son endettement de 324.000 € à 130.770 € à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2008. Compte tenu des divers chantiers engagés en 2007, cette année, la section « investissement » du budget primitif présentait un déficit 140.940 € qu'il a été possible de réduire depuis grâce à une subvention d'Etat (D.G.E.). Toutefois compte tenu des différents projets qu'il faudra financer dans les mois qui viennent, le maire suggère au conseil de contracter un emprunt de 150.000 €. Dans ce but, il a sollicité 4 organismes bancaires ; 3 d'entre eux ont transmis des propositions de prêt sur 15 ans.

Après analyse de ces propositions, il apparaît que la plus avantageuse est celle émanant de DEXIA-CLF. Le conseil municipal donne pouvoir au maire pour souscrire un emprunt de 150.000 € auprès de cet organisme.

### **Travaux de voirie en cours :**

➤ **Voirie Rue de Beurain** : Le chantier est terminé depuis quelques jours. La réception aura lieu prochainement.

➤ **Réseau gaz** : le réseau a été mis sous pression. Le raccordement des particuliers est actuellement en cours, sous la responsabilité des différents fournisseurs.

➤ **Entretien de la voirie rurale** : La réparation et le goudronnage de la Rue du Bois de Morval et de la Hermonne ont été menés à bien.

### **Travaux de bâtiments en cours :**

➤ **Travaux à l'école** : Des travaux de peinture ont été réalisés pour la rentrée des classes : extérieur de la cour, intérieur de la classe du cycle 2. Il reste à peindre le couloir de l'aile Ouest.

➤ **Monument aux morts** : les grilles ont été repeintes ; le sol a été carrelé.

➤ **Salle « Au Chant des Oiseaux »** : la cuisine et l'arrière-cuisine sont en train d'être repeintes

➤ **Salle Rue Attagnant** : les travaux sont quasiment terminés. Il reste à effectuer des réparations au sol.

### **Informatisation de la bibliothèque :**

Lors de la dernière réunion, l'achat du matériel avait été décidé. Celui-ci vient d'être installé et une journée de formation sur le logiciel spécifique a été dispensée. Il reste désormais à intégrer dans la base de données du logiciel les 3 à 4 000 références des ouvrages que nous possédons ... Une subvention de 2 400 € a été obtenue dans le cadre des fonds parlementaires et une demande de subvention du Conseil Général (20% du coût du matériel) est en cours d'instruction.

### **Projet de lotissement :**

L'architecte a corrigé son projet et l'a ramené à 22 parcelles de 1000 m<sup>2</sup> en moyenne. Lors de l'instruction du projet, un diagnostic archéologique a été demandé. Les fouilles devraient débiter le 13 octobre prochain. Si l'on ne trouve pas de gisement archéologique notable, l'instruction du projet devrait pouvoir se poursuivre sans plus de retard.

### **Bilans de la fête du 14 juillet et du centre aéré :**

Fabrice DELCUSE, adjoint chargé des fêtes, dresse les bilans de la fête du 14/07 et du centre aéré, lesquels peuvent se résumer ainsi :

#### **Fête du 14 juillet 2008 :**

- dépenses totales : 2 382,87 € (dont 561,88 € pour le repas)

- recettes (participation au repas) : 667,50 €

### **Bilan financier du centre de loisirs :**

- dépenses totales : 8 803,12 € ( dont 6 184,25 € de frais de personnel)
- participation des familles : 1 512,00 €
- prestation de service CAF et MSA : 1 500 € (estimation)
- participation de la Commune : 5 791,12 € (estimation)

31 enfants ont effectivement fréquenté le centre sur 19 journées de fonctionnement

455 présences au total - Moyenne journalière de présences : 24 (minimum : 17 ; maximum : 29)

Prix de revient de la demi-journée de présence : 19,34 €.

### **Ducasse 2008 :**

Elle aura lieu les 11, 12 et 13 octobre. Comme les années précédentes, 3 tickets d'une valeur de 2 € seront distribués aux enfants et aux jeunes de 2 à 16 ans, ce qui représente une dépense d'environ 800 €. L'association « Gouy Horizon », désignée par tirage au sort entre toutes celles intéressées, tiendra une buvette sur la place les dimanche et lundi dans l'abri loué par la Commune.

### **Projets pour 2009 et années suivantes :**

Le maire invite le conseil à lister les projets qui pourraient être inscrits au budget pour les années à venir. Une liste non exhaustive est ainsi établie :

- 2<sup>ème</sup> tranche de voirie-borduration et assainissement de la Rue de Beaurain (176 295 € HT)
- aménagement du parking du terrain de football (estimation sommaire : 45 000 € HT)
- renumérotation de l'ensemble des habitations
- renforcement du réseau de défense incendie
- aménagement de la salle d'archives de la mairie
- équipement matériel et mobilier de la salle Rue Attagnant
- étude sur la mise en place d'une cantine

Dans les prochaines semaines, mission sera confiée à des élus municipaux d'étudier la faisabilité de ces opérations.

### **Renouvellement de contrat C.A.E. :**

Le contrat C.A.E. de Mme SAGNIER vient de s'achever au 30 septembre dernier. Pour l'instant, seuls les renouvellements de contrats CAE sont possibles, à la condition expresse qu'une formation soit envisagée. Mme SAGNIER s'engage à suivre une formation auprès de l'INSTEP de Marconne.

Après discussion, le conseil municipal décide de demander le renouvellement du contrat C.A.E. de Mme SAGNIER Pascale, pour une durée de 6 mois, à compter du 01 octobre 2008 (dernier renouvellement possible). Il autorise M. le Maire à signer la convention au nom de la commune.

### **Réponses aux demandes des associations :**

Le maire expose que deux nouvelles associations officiellement créées au cours de l'été ont sollicité l'aide la commune. La première, intitulée « Gouy Horizon » et présidée par Mme Christine MARIETTE, entend promouvoir le style de danse « country » et pour ce faire, a besoin de pouvoir disposer chaque semaine d'une salle, si possible la plus grande des deux, au « Chant des oiseaux » et de préférence également à titre gracieux.

Sur ce dernier point, le conseil donne son accord avec toutefois la même restriction que pour les autres associations, à savoir que dans les cas où il s'agira d'utiliser la salle à des fins de manifestations payantes (spectacles ou repas), c'est la règle commune qui s'appliquera.

Le maire rapporte qu'il avait souhaité que le cours de danse ait lieu en semaine, c'est à dire un jour où la salle est rarement louée. Les membres du club ayant opté pour le vendredi, ils doivent savoir que lorsque la salle est louée le samedi, le locataire peut en disposer et l'occuper dès le vendredi après-midi, auquel cas les associations (c'est déjà le cas pour le tarot-club), doivent se trouver un autre point de chute. Le maire suggère qu'au terme d'une période d'essai, cette proposition fasse l'objet d'une convention qui fixera les engagements respectifs de la commune et de l'association.

En ce qui concerne l'association des « Compagnons d'art », son président, M. Michel KETT avait demandé la mise à disposition totale et gratuite du terrain d'une surface de 48 ares, situé à l'angle de la rue du Canada et du chemin de la Hermonne, dans le but d'y installer, dans un premier temps, un club de tir à l'arc et ultérieurement d'y développer d'autres activités. Cette demande a d'abord soulevé des objections de la part des membres du conseil qui sont très attachés à la jachère fleurie créée l'an dernier à cet endroit et qui avaient prévu, dans un second temps, d'y planter des arbres fruitiers dans le cadre d'un projet pédagogique.

Mais, la principale objection exprimée par les membres du conseil se rapporte au problème de sécurité. Sur ce sujet, en effet, la fédération française de tir à l'arc (auquel le club de Gouy est affilié), impose des contraintes sévères : qu'il s'agisse des buttes de terre qu'il convient d'aménager, du grillage dont il faut clore le terrain, de l'accès qu'il faut réglementer, des équipements qu'il faut réaliser ou encore de l'entretien du terrain, le tout entièrement à la charge de la commune, au total on en arrive à un engagement financier trop lourd à supporter.

Au final, tout en reconnaissant l'originalité et l'intérêt du projet, le conseil décide de ne pas donner suite à la demande de l'association dans les termes où elle est formulée.

### **Questions diverses :**

➤ **Commission locale des impôts** : suite aux élections municipales, il y avait nécessité de renouveler la commission communale des impôts directs. 24 noms dont 4 désignant des personnes extérieures à la commune, ont été transmis à la direction des services fiscaux qui en a retenu 12 (6 titulaires, 6 suppléants) qui seront prochainement convoqués pour une réunion qui se déroulera en présence du représentant des services du cadastre.

➤ **Pétition en faveur de la poste** : le maire donne lecture d'un courrier signé du président du conseil général appelant les élus et tous les citoyens qui le souhaitent à signer une pétition en faveur de la poste, considérant que la réforme en cours risque de remettre en cause sa vocation de service public.

➤ **Maintien de la sous-préfecture de Montreuil-sur-Mer** : le maire informe le conseil qu'il a reçu trois courriers, émanant respectivement de MM. Daniel FASQUELLE, député-maire du Touquet, Vincent LENA, adjoint au maire de Berck et Bruno BETHOUART, maire de Montreuil-sur-Mer ; tous trois réclamant le maintien de la sous-préfecture de Montreuil-sur-Mer ; certaines déclarations, reprises par la presse, ayant laissé penser que, dans le cadre de la réorganisation des services de l'Etat, il pourrait être procédé à un regroupement des sous-préfectures de Boulogne-sur-Mer et de Montreuil-sur-Mer au détriment de cette dernière.

➤ **Recensement 2009** : le recensement de la population s'effectue désormais tous les 5 ans. Notre commune sera recensée l'an prochain. Le moment venu, il conviendra de recruter un agent recenseur qui aura quatre semaines pour exécuter sa mission. A noter que cette opération ne coûte rien à la commune, la rémunération de l'agent étant couverte par une subvention d'Etat

➤ **Intervention des services techniques du Conseil Général** : suite à un échange de courriers avec le directeur de la maison des infrastructures du Montreuillois, le maire a reçu la visite de MM. Liétard et Fauquet du Conseil Général. En présence des adjoints, Mmes Thélou et Fauquet, il a été procédé à un inventaire précis des interventions attendues des services du Département, notamment en matière de sécurité (hameau de Saint-André, côte de Saint-Rémy), de maîtrise des eaux pluviales (curage des bassins le long de la RD939 et du fossé entre la Hiraude et l'entrée du Petit-Gouy) et de signalisation (marquage au sol en agglomération, remplacement de panneaux directionnels).

En fonction des disponibilités budgétaires et des priorités qui seront retenues par l'assemblée départe-mentale, la commune sera prochainement informée de la liste des travaux pouvant être programmés en 2009.

➤ **Accueil des enfants à l'école en cas de grève des enseignants** : la loi instaurant le droit d'accueil à l'école en cas de grève est entrée en vigueur. Ce service d'accueil devra être mis en place par la commune dès lors que le pourcentage des grévistes dépassera 25% (soit, pour nous, un gréviste sur les trois enseignants de notre école). Dans cette perspective, comme la loi en fait obligation, le maire va établir une liste de personnes susceptibles d'assurer cet accueil, liste qui sera transmise pour validation à l'inspecteur d'Académie.

**Extrait certifié conforme au registre.**

**Le Maire,**